

« AVER. ANCIENS VESTIGES EN RUINE. DES MONTAGNES DE CHÂTEAUX » MISES À JOUR IN ITINERE ET RÉFLEXIONS SUR LA MÉTHODE

Gabriele Sartorio, Antonio Sergi, Stefano Pulga*

Introduction

Intacts ou non, les vestiges des châteaux présents sur le territoire valdôtain constituent un énorme patrimoine protégé par la loi italienne, qui devrait être réhabilité et mis en valeur. Le projet « AVER » constitue l'occasion pour faire le point, en analysant et en éclaircissant l'état de fait des structures dans leur contexte. La conscience de la part des communautés que ce patrimoine est le résultat du processus historique de leur propre formation et de leur propre évolution, en représentant leur histoire, leurs traditions et leurs racines, est une condition préalable fondamentale pour la réhabilitation physique et fonctionnelle des structures en question. Sans la participation convaincue des communautés, à partir des organes qui les administrent, il est difficile, voire impossible, de considérer un tel patrimoine comme une « valeur culturelle » propre et, par conséquent, le projet est très probablement voué à l'échec.

Il vaut la peine de s'arrêter sur cet aspect : pourquoi, souvent, les opérations visant à réhabiliter un bien échouent-elles justement au niveau du dialogue avec la communauté ?

Les réponses peuvent être nombreuses.

En voici quelques-unes :

- La « communauté » perçoit la présence du bien en question, dans notre cas du château, comme une ruine. Ce terme possède des connotations négatives, du moins dans le langage commun. La communauté ne voit donc plus aucune « utilité » dans la ruine, qui représente la mémoire d'un passé révolu, souvent caractérisé par des aspects autoritaires ou vexatoires ; un passé qui, à la rigueur, a perdu sa raison d'être (le féodalisme, la nécessité de défense, etc.). De plus, les ruines des châteaux sont souvent à l'origine de légendes ou de superstitions, généralement liées à des drames ou à des faits sanguinaires, qui s'enracinent dans l'imaginaire collectif des populations environnantes plus facilement que les faits historiques réels.

- La ruine est soumise à des contraintes et cela est vécu par les communautés comme une lourde imposition, empêchant la libre exploitation des vestiges, ainsi que des terrains avoisinants même, éventuellement, comme ressource matérielle facilement accessible. En effet, l'état de conservation des ruines, parfois très mauvais, est déterminé non seulement par le temps qui passe, mais aussi par l'application d'une spoliation systématique, qui s'est heureusement interrompue il y a une trentaine d'années, quand ces ruines ont commencé à être protégées.

- Les contraintes et l'impossibilité d'entrevoir une « utilité » des ruines engendrent une attitude ambivalente de la part des communautés : d'une part, les ruines témoignent d'un passé (et donc d'une histoire, liée à la communauté dans le bien comme dans le mal) ; d'autre part, elles constituent une sorte d'« île du pouvoir » dont la communauté elle-même est exclue, où elle n'a pas grand-chose à dire (ou, quoi qu'il en soit, elle ne dispose pas des possibilités politiques et économiques pour intervenir directement sur l'avenir et sur la destination des ruines).

Les activités de tutelle requièrent toujours plus clairement la mise en œuvre de programmes intégrés concernant différents domaines d'études et impliquent des temps et des méthodes propres à différentes disciplines. La détermination et la connaissance des « objets », la conservation, la valorisation et la gestion durable constituent les étapes et tracent le parcours de notre méthode.

De prime abord, il apparaît évident que les étapes citées ci-dessus prévoient l'implication de différents organes et de compétences diverses, à partir des compétences politico-administratives qui devraient stimuler et refléter des intérêts publics locaux. Les recherches menées par les historiens constituent la base de connaissances sur les différents « objets » culturels et sur leur rapport avec le territoire. Ces connaissances sont indispensables pour formuler des projets de recherche archéologique (avec lesquels elles s'intègrent), de conservation et éventuellement de restauration ; elles fournissent aux administrations un outil très important pour impliquer au mieux les collectivités dans les processus de valorisation et de gestion. En effet, la connaissance de l'histoire favorise la perception identitaire et le lien avec les valeurs du terroir. Une identité accrue devient ainsi l'objectif stratégique des activités et des procédés de gestion : plus forte est la perception de la « possession », bien que collective, et de la « valeur sociale » d'un bien de la part des communautés et plus grandes seront la participation, l'acceptation éventuelles de limites nécessaires pour la tutelle et la contribution aux activités de conservation ; cette contribution peut être constituée par une autocensure des comportements nuisibles ou bien par la mise en œuvre de processus de coopération.

Axes d'articulation et étapes du projet

Compte tenu de ce qui est exposé ci-dessus, le projet « AVER » s'articule suivant trois axes :

- le premier concerne la détermination et la connaissance des objets qui constituent le patrimoine à sauvegarder et à valoriser ; il consiste en son INVENTAIRE par le biais d'une MISE SUR FICHES expressément conçue. Substantiellement, en plus des coordonnées, la fiche fournit le tableau général de l'état de santé des structures examinées et renvoie à des « sous-fiches » d'approfondissement pour ce qui est des aspects historiques, architecturaux et archéologiques ;

- le deuxième est consacré à la connaissance topique de ce patrimoine et est développé en intégrant les méthodes propres de :

la recherche archéologique (sols et structures en élévation),
l'analyse des structures et des matériaux (relevés, analyses chimiques et physiques),
l'acquisition, la comparaison et l'intégration des données dérivant de la recherche historique ;

- le troisième concerne l'application des connaissances acquises dans le champ d'EXPÉRIMENTATION choisi (pour la Vallée d'Aoste, les châteaux de Graines à Brusson et

de Saint-Marcel) ; il prévoit une gestion intégrée des programmes de recherche, qui coordonne et surveille les différentes étapes du travail, car celles-ci impliquent des compétences et des organismes différents. On peut ainsi envisager que, ayant une vision dynamique et simultanée du déroulement des différents programmes, il soit possible - à l'occurrence - de redéfinir rapidement leurs méthodes de mise en œuvre.

Le « guide méthodologique » affrontera donc plusieurs thèmes développés au cours de différentes étapes du travail, qui peuvent aussi être conduites simultanément :

- étape préparatoire,
- acquisition des données,
- étape technique.

1) Étape préparatoire - le projet « participé », partage et implication

Cette étape prévoit des actions stratégiques et politiques qui comprennent :

- les contacts avec les administrations locales et le partage de l'idée générale de réhabilitation et de mise en valeur des biens ;
- le développement, par le biais des administrations locales, de la collaboration avec les organismes territoriaux comme les syndicats d'initiative, les associations culturelles éventuelles, les musées, etc. ;
- pour impliquer la population, l'acquisition des données historiques concernant la communauté apparaît fondamentale, ainsi que leur partage, entre autres en organisant expressément des rencontres publiques.

La constitution d'un groupe de référents/responsables de la « communication » et de l'organisation de la « publicité » est envisagée. Celui-ci pourra organiser des manifestations et des événements concernant :

- des thèmes généraux sur l'histoire des lieux ou des thèmes spécifiques sur les biens culturels en question ;
- des expositions ;
- des débats sur le thème de la restauration et de la réhabilitation avec les entreprises locales en vue de l'organisation éventuelle de cours professionnels, etc.

La mise sur fiches du patrimoine fortifié sera effectuée en même temps, ainsi que les évaluations qui en découlent sur sa consistance, sa conservation volumétriques et l'état de santé de ses éléments.

2) Acquisition des données

Cette étape comprend des actions préliminaires à la formulation véritable du projet : recherches historiques, archéologiques, chimiques et physiques visant à fournir tous les éléments nécessaires pour formuler des projets afin d'entreprendre des interventions pleinement conscientes.

Toutes les actions préliminaires de cette phase doivent être soutenues par une stricte collaboration entre l'organisme de tutelle et l'administration municipale. La collecte correcte des informations est à la base des actions successives.

Organisation de la connaissance préliminaire :

- recherches historiques ;
- relevé architectural de type archéologique avec la représentation précise des matériaux ;

- recherches archéologiques (sol et structures en élévation).

Le groupe impliqué dans le projet devra comprendre toutes les figures professionnelles nécessaires pour l'intervention de restauration : architecte, archéologue, historien, restaurateur.

3) Étape opérationnelle - technique

Le groupe de travail procèdera à la formulation du projet d'intervention en tenant compte de ce qui suit :

- nécessité d'interventions de sauvegarde (vu les conditions de santé des structures et les risques auxquels ces dernières sont soumises). La sauvegarde implique des concepts, des normes et des projets comprenant des actions de récupération et de partage de la mémoire, publicitaires et/ou de promotion, des actions d'inhibition de l'utilisation généralisée (par exemple avec la demande de conditions particulières), l'élaboration de règlements municipaux spécifiques, la réalisation de projets intégrés à l'échelon territorial (du plan paysager au plan détaillé), ainsi que la réalisation d'interventions de conservation projetées et mises en œuvre en prêtant une attention particulière à la qualité ;
- analyse des potentiels de réutilisation (en relation avec les nécessités du système où ils s'insèrent) en réalisant des études spécifiques de secteur.

Les actions successives pourront être développées dans deux directions, avec :

- des concours d'idées ;
- un avis public pour l'adjudication du projet exécutif.

En parallèle, des cours de formation professionnelle pour opérateurs dans le secteur de la restauration des bâtiments dans le cadre des interventions de conservation (par exemple, consolidations de murs et de fondations ou réalisation d'ouvrages provisionnels pour des structures verticales et horizontales ou, encore, pour des intégrations de murs ou de surface enduites) pourront être organisés avec la collaboration des administrations locales. L'organisation du débat public sera confiée au groupe de la communication.

Au cours des études et de la formation, les « codes de pratique » à appliquer au site lors de la phase exécutive seront déterminés.

Un dernier thème à affronter dans cet article concerne, enfin, le problème des phases opérationnelles, qui contribuent à rendre le plus souvent insatisfaisant le rapport avec la « communauté » sur le territoire de laquelle se trouve le bien.

Sans vouloir absolument susciter une polémique quant à la durée des interventions dans les châteaux, il nous semble utile, et honnête, de reconnaître qu'elles se poursuivent généralement trop longtemps. Cela est dû, bien sûr, à des raisons politiques, bureaucratiques et, surtout, économiques qui déterminent cet état de fait. En même temps, il nous semble que l'on peut affirmer que la « communauté » (qui peut inclure, dans ce cas, tous les contribuables de la Vallée d'Aoste) n'est pas tenue suffisamment au courant, ni avec régularité.

Aux yeux des contribuables, les chantiers de restauration deviennent donc des entreprises (pluri)-décennales qui coûtent cher à la communauté et dont on ne sait presque rien. Les gens assistent au déroulement du chantier sans être informés des raisons qui rendent l'intervention aussi longue : ils ne tirent pas de bénéfices directs, en termes financiers ou d'occupation, des travaux qui sont effectués ; mais, surtout, la communauté ne sait presque jamais à temps pourquoi une intervention doit être effectuée, quel est le but ou la nécessité de l'opération de réhabilitation. Dans la perception commune, l'absence de but peut ainsi être considérée facilement équivalente à un manque d'utilité et, par conséquent, à un dommage que le citoyen subit.

Il est possible de constater que l'objectif le plus urgent, et le plus nécessaire, est la tutelle et, en même temps, qu'un but plus profond et à long terme, lié au problème de l'identité culturelle, est renvoyé à un « concours d'idée ». À ce sujet, notre position est critique. Chaque intervention doit viser clairement la restitution d'un bien utilisable à la communauté et cela implique une idée précise des aspects culturels que l'on veut solliciter afin d'encourager - comme cela a déjà été dit - la perception de la « possession » (bien que collective) et de la « valeur sociale » d'un bien de la part des communautés.

Ce n'est pas un hasard si les châteaux perçus comme « possession collective » sont ceux où la communauté peut se reconnaître dans des manifestations typiques de sa culture. C'est le cas, par exemple, du Carnaval de Verres, des salles meublées et animées de Fénis, des cours et de la fontaine du château d'Issogne.

D'après nous, le fait de destiner un château à l'accueil d'événements culturellement indépendants du territoire et de ses traditions peut entretenir la perception d'un lieu « élitaire », la mémoire de la période féodale, qui n'est pas nécessairement positive.

Un « concours d'idées » peut donc être valable si, dès le départ, il vise une caractérisation culturelle précise, qui tienne compte du bassin des usagers, essentiellement de l'endroit. Cela présuppose des lignes d'orientation claires pour l'articulation du concours. Autrement, le fait de laisser libre cours à la « créativité » des participants peut produire des concepts et des propositions d'utilisation représentant une fin en soi ou éloignés de la sensibilité culturelle de la communauté à laquelle on voudrait s'adresser. En l'absence de ces orientations culturelles précises, un « concours d'idées » pourrait en effet donner l'impression de palier un manque d'idées.

Le programme pour 2011

L'activité 1 du projet, le recensement des structures fortifiées de la Vallée d'Aoste, sera conduite par deux équipes de recenseurs, composées chacune par un archéologue et par un architecte ; l'objectif sera de dresser le plan complet des fortifications médiévales situées sur le territoire des communautés de montagne Mont Rose, Évançon et Mont Cervin. Le territoire urbain d'Aoste sera également examiné, mais - vu son évolution historique particulière - il sera considéré séparément par rapport à la communauté de montagne à laquelle il appartient.

La préparation de la fiche de recensement a été réalisée avec les partenaires hauts-savoyards et elle a impliqué différentes figures professionnelles scientifiques. Il ne s'agit pas, toutefois, de l'aboutissement d'une réflexion méthodologique, mais d'une plateforme commune et partagée de départ, pouvant encore faire l'objet d'ajustements et de modifications, qui seront dictés par l'expérience directe sur le terrain. C'est la clé de lecture pour interpréter l'implication dans ce projet de l'« École de spécialisation en histoire, analyse et évaluation des biens architecturaux et environnementaux » de la Faculté d'Architecture de l'École polytechnique de Turin, qui collaborera avec les équipes déjà opérationnelles, en fournissant une contribution spécialisée sur les problèmes de restauration et d'entretien des sites examinés.

Il est également important de signaler la collaboration mise en œuvre avec la chaire d'« Économie des administrations publiques » de la Faculté d'Économie de l'Université de la Vallée d'Aoste, née de la nécessité de mener à bien l'action prévue par le projet, concernant l'insertion des structures, une fois la restauration achevée, dans un véritable réseau de gestion, en mesure de valoriser pleinement les potentiels des sites, en soulignant leurs particularités et en déterminant une utilisation durable.

L'année prochaine, les protocoles d'intervention sur les sites choisis comme cas d'étude lors de la conception du projet (Graines à Brusson et Saint-Marcel) seront aussi pleinement appliqués. Pour ce qui est du château de Graines, le comité scientifique valdôtain chargé du projet coordonnera, à partir du printemps, une séquence de fouilles archéologiques et un premier entretien (Action 3). Ces interventions concerneront différentes parties du château et elles seront effectuées en mettant en relation l'analyse scientifique, dont les fouilles et la recherche archéologique sur les murs représentent l'aspect le plus important, et la tutelle structurelle fondamentale pour le site, en partant de la nécessité incontournable d'interrompre la dégradation des portions de courtine qui risquent de s'écrouler. La recherche archéologique devra s'avérer hautement perméable à la diffusion de l'information, en prévoyant la possibilité de journées de chantier « ouvert » et de véritables rencontres avec la population, de l'endroit ou d'ailleurs, visant à faire connaître l'avancement des travaux et à reconstruire les événements historiques qui ont concerné le monument.

La même approche caractérisera l'intervention prévue au château de Saint-Marcel. Dans ce cas, les fouilles archéologiques constitueront la base nécessaire et incontournable pour l'acquisition des données utiles à la rédaction d'un projet de requalification et de mise en valeur du bâtiment. Concentrée dans la portion centrale de l'édifice, qui est aujourd'hui la plus en ruine et la plus touchée par la dégradation, la recherche archéologique permettra de dissiper certains doutes sur l'évolution volumétrique du château ; elle contribuera, dans ce cas aussi par le biais de l'ouverture du chantier au public à des moments bien précis, à construire un projet de réhabilitation partagé avec la population locale.

De plus, dans les deux châteaux, l'étude scientifique ne se bornera pas aux fouilles et à la restauration des murs qui risquent le plus de s'écrouler, mais elle sera accompagnée d'une analyse chimique et physique des sources de dégradation et de la réalisation de leur plan.

Abstract

The remains of the castles in the Aosta area are an incredible inheritance that the Italian law protect and that should be retrieved and improved. The project called "AVER. *Anciens Vestiges En Ruine. Des montagnes de châteaux?*" aims at focussing the situation by analyzing and explaining the condition of the structures. The project will be managed following three principal axes: the filing of the emergency situations, the planning of the analysis and scientific surveys and the on field testing. The final purpose is to achieve a methodological guide divided into different subjects developed during the work phases; the aim is that the interested ones have an immediate usability in the process of restoration of the remains.

Year 2011 sees also the official beginning of the testing phase on the pilot sites of Graines (Brusson) and Saint-Marcel. During the summer security interventions will be made on the architectural structures and archaeological excavations. Meanwhile the data collection for the census survey on the fortified structures of the Valley continues as well as the collaboration with the university bodies involved in the project (Polytechnic of Turin and University of Aosta Valley).

*Collaborateur extérieur : Stefano Pulga, restaurateur CO.RE. S.n.c.